PROMEPAR
ASSET MANAGEMENT

SELECTION ET EVALUATION DE NOS INTERMEDIAIRES

PROMEPAR Asset Management s'appuie sur des intermédiaires financiers sélectionnés avec attention pour transmettre et exécuter les ordres relatifs aux portefeuilles et fonds qu'elle gère.

Notre objectif est de rechercher, dans l'intérêt de nos clients et des organismes de placement collectif gérés, les meilleures conditions possibles d'exécution des ordres, en tenant compte notamment du prix, des coûts, de la rapidité, de la qualité de traitement et de la capacité de l'intermédiaire à intervenir sur les marchés concernés.

Une sélection exigeante des intermédiaires :

Les intermédiaires auxquels PROMEPAR Asset Management fait appel sont choisis selon une analyse de critères qualitatifs et opérationnels, parmi lesquels :

- leur solidité financière et leur réputation ;
- leur expertise sur les instruments et marchés concernés ;
- la qualité de leurs moyens d'exécution et de traitement des ordres ;
- leur capacité à fournir une information claire sur les conditions d'exécution ;
- la qualité de leur organisation, de leurs services et de leur accompagnement ;
- leur engagement en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Avant toute entrée en relation, les nouveaux intermédiaires font l'objet d'une évaluation. Ils doivent notamment présenter leurs modalités d'exécution et démontrer leur capacité à offrir un niveau de service adapté aux besoins de PROMEPAR Asset Management.

Un suivi régulier de la qualité d'exécution

La qualité des prestations fournies par les intermédiaires est suivie de façon continue par les équipes de gestion. Ce suivi porte notamment sur les conditions d'exécution des ordres, la cohérence des prix obtenus, les délais de traitement et la qualité globale du service rendu.

Lorsque cela est nécessaire, des analyses complémentaires peuvent être réalisées afin de mieux comprendre un écart de prix ou une condition d'exécution particulière. Les intermédiaires peuvent alors être sollicités pour fournir des éléments d'explication et des données d'exécution.

PROMEPAR Asset Management procède également à des évaluations périodiques de ses intermédiaires. Chaque acteur participe à ces évaluations : middle-office, gestion, risques et conformité. Ces revues permettent de confirmer leur maintien sur la liste des partenaires autorisés, d'identifier d'éventuels axes d'amélioration ou, le cas échéant, de revoir la relation établie.

Une évaluation distincte des services d'exécution et de recherche

Les services liés à l'exécution des ordres et ceux relevant de la recherche financière sont évalués séparément. Cette distinction permet d'apprécier de manière précise la qualité et la pertinence de chaque prestation.

Les travaux de recherche utilisés dans le cadre de la gestion sont sélectionnés en fonction de leur valeur ajoutée, de leur pertinence pour les décisions d'investissement et de la qualité des analyses fournies. PROMEPAR Asset Management veille à ce que les services reçus répondent effectivement aux besoins de ses équipes de gestion.

Une gouvernance dédiée

Les résultats des évaluations sont examinés dans le cadre d'une gouvernance interne dédiée. Cette organisation permet d'assurer un suivi structuré des intermédiaires, de partager les constats réalisés par les équipes concernées et de prendre, si nécessaire, les décisions appropriées.

La liste des intermédiaires autorisés est ainsi revue régulièrement afin de garantir qu'elle reste adaptée aux besoins de gestion et aux exigences de qualité de PROMEPAR Asset Management.

Transparence et intérêt des clients

PROMEPAR Asset Management s'attache à maintenir une approche transparente concernant les frais liés à l'intermédiation et les services utilisés dans le cadre de la gestion. Les informations utiles sont mises à disposition dans les documents et supports prévus à cet effet.

Cette démarche de sélection, de contrôle et d'évaluation régulière contribue à préserver la qualité du service fourni et à agir dans l'intérêt des portefeuilles et fonds gérés par PROMEPAR Asset Management.